

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Monsieur Fabian DE BOEY**  
**Directeur-Adjoint**  
Rue des Halles, 4  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/05/2025

**N/Réf. : BXL23015\_742\_PU**      **BRUXELLES. Rue Charles Hanssens, 15-17 / Rue des Minimes, 58 (arch. A. DANTHINE – 1899)**  
**Gest. : MB**  
**V/Réf. : C295/2025**      (= zone de protection du Palais de Justice / Inventaire)  
**Corr: Bouchenak Oumayma**      **DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Diviser un immeuble en 7 logements et 2 commerces (mise en conformité), remplacer les châssis en façade à rue**  
**NOVA : 04/XFD/1979228**      **Demande de la Ville du 07/05/2025**

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 07/05/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/05/2025, concernant la demande sous rubrique.



L'immeuble. Photo tirée du dossier



Élévations projetées. Images tirées du dossier.

Hormis la conservation de certains châssis en bois, vraisemblablement anciens, ainsi que les portes d'entrée, l'ensemble des châssis existants –en PVC ou en bois – serait remplacé par de nouveaux châssis en bois, reprenant les divisions existantes. Il est également prévu de réouvrir les baies actuellement obturées et de restituer les garde-corps en fer forgé là où ils ont disparu. Toutes les menuiseries seraient peintes en noir. La présence des commerces demeure sobre. La CRMS se montre favorable à ces interventions, qui contribueront à améliorer l'aspect des façades et à mettre en valeur le contexte urbain et architectural aux alentours du Palais de Justice et de l'église Saint-Jean et Étienne aux Minimes. Les autres éléments de la demande relèvent d'une analyse urbanistique plutôt que patrimoniale

NB : Il est à noter que les légendes indiquent le maintien de la teinte gris foncé de certains châssis. Bien qu'il s'agisse probablement d'une erreur d'indication, il conviendra, dans tous les cas, de n'utiliser qu'une seule teinte pour l'ensemble des menuiseries.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président